

*Faculté de Droit Economie Gestion et AES*

**MASTER**  
**Mention Droit Privé**  
**Parcours**  
**DROIT PRIVE FONDAMENTAL**

**LIVRET DE L'ETUDIANT**

*Année Universitaire 2024-2025*

**Septembre 2024**

*UFR Droit Economie Gestion et AES - 12 Rue de Kergoat CS 93837 - 29238 BREST CEDEX  
TEL 02-98-01-60-23 - Fax 02-98-01-65-90  
Site de l'UFR : [www.univ-brest.fr/ufr-droit-economie](http://www.univ-brest.fr/ufr-droit-economie)*

## **MOT DES CO-DIRECTRICES**

Le Master Droit privé parcours Droit privé fondamental de l'UBO est une formation permettant aux étudiants d'approfondir leurs connaissances en droit privé et de se diriger soit vers une profession juridique ou judiciaire, soit vers une carrière dans l'enseignement et la recherche.

Ce Master propose une étude des grandes questions du droit privé contemporain et des techniques juridiques fondamentales, notamment en droit civil mais pas uniquement.

Il est destiné à fournir aux étudiants les outils conceptuels et les techniques nécessaires à la poursuite de leur parcours professionnel de juriste.

Il permet également de les amener à réfléchir aux implications pratiques des connaissances acquises et des réflexions développées.

L'étudiant apprendra aussi la mise à jour personnelle de ses connaissances en assimilant les techniques et les outils de la veille juridique, nécessaires à son adaptabilité, à sa réactivité et à son auto-formation, exigences incontournables des fonctions et activités futures de tout juriste dans le monde du travail.

Enfin, la formation vise à favoriser le développement de l'esprit d'analyse et de synthèse des étudiants.

Organiser sous forme de **compétences à acquérir durant les deux années de formation**, le Master offre **plusieurs options** en fonction du parcours professionnel visé que ce soit la recherche, la préparation de l'examen d'entrée à l'école d'avocat ou les professions juridiques ou judiciaires par la voie du stage ou de l'alternance.

**MURIEL REBOURG ET CECILE HABLOT**  
**ENSEIGNANTES-CHERCHEUSES**  
**Lab-LEX (EA 7480)**

# PRESENTATION DU DIPLOME

## OBJECTIFS SCIENTIFIQUES ET PROFESSIONNELS

Le parcours Droit privé fondamental de la mention Droit privé est une formation en deux ans. En deuxième année de Master trois options sont possibles : recherche, IEJ et professionnelle (avec stage ou en alternance).

**Option professionnelle** : Ce parcours est destiné à fournir aux futurs professionnels du droit, les outils conceptuels et les techniques nécessaires à la poursuite de leur parcours professionnel. Il permet également d'amener les étudiants à réfléchir aux implications pratiques des connaissances acquises et des réflexions développées. Au cours de sa formation, l'étudiant sera amené à mettre en application de solides connaissances précises face à des problématiques concrètes (analyse de contrats, rédaction de clauses, stratégies contentieuses). A cette fin, il sera accompagné et formé par une équipe associant professionnels et enseignants-chercheurs. Le stage en entreprise ou l'alternance lui offrira l'occasion de confronter les connaissances à la pratique ainsi que de réaliser une première véritable expérience professionnelle. Il disposera ainsi, à l'issue de sa formation, d'un panel de compétences complémentaires lui permettant d'être apte à une intégration rapide et sérieuse dans le monde professionnel. En outre, la formation prévoit que les étudiants recevront des connaissances relatives à l'avenir professionnel (Initiation à la rédaction d'actes et à la négociation, pratique du procès en deuxième année de Master). Bien entendu, la recherche de stage, d'emploi et l'intégration demeurent une préoccupation d'efficacité de la formation ; les étudiants recevront donc également des compétences dans ces domaines (en première et deuxième année de Master, valorisation du profil professionnel et outils pour explorer et cibler le stage et l'emploi).

**Option recherche** : L'objectif premier est une formation à la recherche dans la perspective d'un doctorat en droit privé. Il s'agit d'acquérir des aptitudes au raisonnement, à l'interrogation et à la formulation écrite. Dans l'option recherche, les enseignements auront pour but d'initier les étudiants à la recherche en droit. Il s'agit de leur apprendre d'une part à construire des problématiques autour d'une hypothèse de recherche, d'autre part à rédiger un mémoire et le soutenir oralement, prélude à une future thèse de doctorat. Ce Master répond en effet au souci de conduire les meilleurs étudiants vers le doctorat et la carrière universitaire avec le soutien du Lab-LEX (EA 7480) et de ses membres. C'est pourquoi, afin de mieux appréhender le métier d'enseignant-chercheur, un stage en laboratoire est prévu dans le cadre de cette option. L'étudiant peut être amené à participer aux activités scientifiques du laboratoire (colloques, recherches empiriques, conférences...).

**Option IEJ** : Afin de permettre aux étudiants souhaitant embrasser la carrière d'avocat de préparer en parallèle au Master le concours d'entrée au CRFPA, le parcours DPF propose une option leur permettant de suivre les enseignements dispensés à l'IEJ en complémentarité avec ceux du Master.

### **Les objectifs en termes de compétences acquises durant la formation :**

Les titulaires de ce diplôme sont des professionnels qui peuvent être chargés de détecter, analyser et traiter les problèmes juridiques de droit privé (relations civiles, commerciales, pénales des individus) en établissant les pièces des dossiers litigieux, en assurant et réglant le suivi des affaires contentieuses, en définissant, concevant et rédigeant les documents, actes juridiques et réglementations utiles.

Pour mener à bien ces activités, le diplômé mobilise ses connaissances dans le domaine du droit privé. Il doit être capable de rechercher l'information et la documentation juridiques (veille juridique), de former et d'informer sur les règles de droit, de conseiller utilement la personne au mieux de ses intérêts moraux et pécuniaires en matière juridique et judiciaire ; d'établir des actes juridiques, de prévenir et d'assurer le suivi des contentieux, d'évaluer un préjudice et d'élaborer une procédure d'indemnisation. Dans le domaine de la recherche en droit privé, il doit être capable de réaliser un travail de recherche approfondie à partir d'une problématique préalablement définie.

### **Les débouchés professionnels :**

Ce professionnel travaille dans les secteurs d'activité suivants : le domaine de l'assurance, de la banque, du recouvrement de créance, de cabinets juridiques ou services juridiques d'entreprise, de l'enseignement et de la recherche, dans l'administration d'Etat (après concours). Il peut exercer les emplois suivants : magistrat, greffier, avocat, officier de police judiciaire ou de gendarmerie, notaire ou clerc (sur concours), huissier, mais aussi conseiller juridique en entreprise (banque, assurance...), responsable de service juridique, enseignant-chercheur ou chercheur (après un doctorat).

### **CODES ROME :**

K1902 (Collaboration juridique)

K1903 (Défense et conseil juridique)

K1904 (Magistrature)

K2108 (Enseignement supérieur)

K1901 (Aide et médiation judiciaire)

# ORGANISATION DE LA FORMATION

Le parcours « Droit privé fondamental » du Master Droit Privé comprend 4 semestres répartis sur deux années.

La formation est composée d'unités d'enseignements (UE) capitalisables, affectées de coefficients correspondant au nombre de crédits qui leur est attribué (120 crédits pour la totalité du parcours de master). Ces UE sont elles-mêmes composées d'un ou de plusieurs éléments constitutifs (EC).

## MODALITES D'EVALUATION

<b>Master 1 Semestre 7</b>					
<b>Enseignements</b>	<b>ECTS/Coeff</b>	<b>HCM</b>	<b>HTD</b>	<b>MCC Session 1</b>	<b>Modalités MCC</b>
<b>UE 1 : Organiser le patrimoine</b>	<b>10</b>				
Droit des régimes matrimoniaux	Coeff 4	24	16	CI +CT	CI : oral ou écrit CT écrit 3h
Droit des successions	Coeff. 4	24	16	CI+CT	CI : oral ou écrit CT écrit 3h
<b>UE 2 : Maîtriser les contrats</b>	<b>12</b>				
Théorie générale des contrats spéciaux et contrats de services (entreprise, mandat, dépôt)	Coeff. 2	12	8	CT	écrit 1h30
Les contrats portant sur l'usage des biens (bail, prêt, crédit)	Coeff. 2	12	8	CT	écrit 1h30
Le contrat de vente (droit commun et droit de la consommation)	Coeff. 2	12	8	CT	écrit 1h30
Les contrats d'assurance	Coeff. 2	12	8	CT	écrit 1h30
Le contrat de consommation	Coeff. 2	12	8	CT	écrit 1h30
<b>UE 3 : Connaître le risque pénal</b>	<b>6</b>				
Les atteintes aux personnes		12	8	CT	écrit 3h commun aux deux matières
Les atteintes aux biens		12	8		
Cybercriminalité		6	4	CT	écrit 1h
<b>UE 4 : Préparer la vie professionnelle</b>	<b>0</b>				
<u>Communication et techniques de recherche d'emploi</u>					
Recherche documentaire informatisée à la bibliothèque			6	Non évalué	
Préparation à l'alternance		5	5	Non évalué	
<b>UE 5 : Compétences linguistiques</b>	<b>2</b>				
Anglais	Coeff. 2		20	CC	écrit ou oral
Espagnol	Coeff. 2		20	CC	écrit ou oral
Allemand	Coeff. 2		20	CC	écrit ou oral
<b>Master 1 - Semestre 8</b>					
<b>Enseignements</b>	<b>ECTS/Coeff</b>	<b>HCM</b>	<b>HTD</b>	<b>MCC Session 1</b>	<b>Modalités MCC</b>
<b>UE 1 : Accompagner l'entreprise</b>	<b>10</b>				
Droit des sûretés	Coeff 4	24	16	CI +CT	CI : écrit ou oral / CT : écrit 3h
Droit des procédures collectives	Coeff. 4	24	16	CI+CT	CI : écrit ou oral / CT : écrit 3h

<b>UE 2 : Appréhender le contentieux</b>	<b>12</b>				
Voies d'exécution	Coeff. 2	18	12	CT	écrit 1h
Modes alternatifs de règlement des conflits	Coeff. 2	12	8	CT	écrit 1h30
Voies de recours	Coeff. 2	9	6	CT	écrit 1h
Droit processuel : comparaison des procédures civile, pénale et administrative	Coeff. 2	9	6	CT	écrit 1h
Droit de la preuve		9	6	CT	écrit 1h
<b>UE 3 : Préparer la vie professionnelle</b>	<b>6</b>				
<u>Connaissance du milieu du travail</u>					
Rencontres avec des professionnels				Non évalué	
Participation à des colloques et conférences				Non évalué	
Cycles de conférences d'actualité (mutualisé M2)				Non évalué	rapport écrit
Certification PIX					
<u>Expérience professionnelle</u>					oral
Mémoire de recherche				CT	<b>Mémoire écrit</b>
Méthodologie du mémoire de recherche			2	Non évalué	
Technique de l'argumentation en droit				CT	Soutenance orale
Stage (4 semaines)				CT	<b>Mémoire professionnel écrit</b>
Méthodologie du mémoire professionnel			2	Non évalué	
Technique de l'argumentation en droit				CT	Soutenance orale
<b>UE 4 : Compétences linguistiques</b>	<b>2</b>				
Anglais	Coeff. 2		20	CC	oral 20 minutes
Espagnol	Coeff. 2		20	CC	oral 20 minutes
Allemand	Coeff. 2		20	CC	oral 20 minutes
<b>Master 2 - Semestre 9</b>					
<b>UE 1 : Appréhender les enjeux juridiques contemporains</b>	<b>12</b>			CI + CT	CI : écrit ou oral dans chaque matière/ CT : <b>grand oral</b> sur l'une les 4 matières de l'UE
Questions de droit des contrats		12	8		CI (écrit ou oral)
Questions de droit de la responsabilité		12	8		CI (écrit ou oral)
Questions de droit des personnes		12	8		CI (écrit ou oral)
Questions de droit patrimonial		12	8		CI (écrit ou oral)
<b>UE 2 : Conseiller la famille</b>	<b>9</b>			CT	écrit 4h : <b>cas pratique mutualisé</b> portant sur plusieurs matières de l'UE
Le couple		9	6		
L'enfant		9	6		
Les libéralités		9	6		
L'assurance-vie		6	4		
Fiscalité du patrimoine		9	6		
Liquidations-partages			10		
<b>UE 3 : Protéger les personnes</b>	<b>7</b>			CT	écrit 1h <b>tiré au sort</b> à la fin des cours
Histoire des libertés		9	6		
Contentieux de la protection des majeurs vulnérables		6	3		
Droit du surendettement		4	2		
Protection des données personnelles		5	3		
<b>UE 4 : Compétences linguistiques</b>	<b>2</b>				
Anglais			20	CC	oral 10 à 20 mn
Espagnol			20	CI+CT	oral 10 à 20 mn
Allemand			20	CI+CT	oral 10 à 20 mn

<b>Master 2 - Semestre 10</b>					
<b>UE 1 : Accompagner l'entreprise</b>	<b>12</b>				écrit 4h : cas pratique mutualisé portant sur plusieurs matières de l'UE
Fonctionnement des sociétés civiles		9	6		
Fonctionnement des sociétés commerciales		9	6		
Assurance et risque d'entreprise		9	6		
Responsabilité pénale et entreprise		9	6		
Transmission de l'entreprise		9	6		
Restructuration de l'entreprise		9	6		
Fiscalité de l'entreprise		6	4		
Droit rural		10			
<b>UE 2 : Découvrir la pratique professionnelle</b>	<b>6</b>			CT	<b>Etude de cas</b> Ecrit + présentation orale /plaidoirie orale
Initiation à la rédaction d'acte		6	3		
Initiation à la négociation		2	1		
Pratique du conseil juridique		4	2		
Pratique du procès		4	2		
Formalités de la création d'entreprise		2	1		
Numérique et pratique professionnelle		4	2		
Initiation à la comptabilité		6			
<b>UE 3 : Préparer la vie professionnelle</b>	<b>12</b>				
<b>Communication et techniques de recherche d'emploi</b>					
Valorisation du profil professionnel et outils pour explorer le stage et l'emploi			6	Non évalué	
<b>Connaissance du milieu du travail</b>					
Rencontres avec des professionnels				Non évalué	
Participation à des colloques/conf.				Non évalué	
Journée d'étude	<b>2</b>	6		CT	<b>Présentation orale</b>
Certification PIX					
Cycles de conférences d'actualité		10	6	Non évalué	
<b>Expérience en milieu professionnel</b>					
<b>Option recherche</b>	Coeff 10				
Accueil en laboratoire de recherche 8 semaines				Non évalué	
Rédaction d'un mémoire de recherche				CT	<b>Mémoire de recherche</b>
Initiation à l'éthique et à l'intégrité scientifique			2	Non évalué	
Technique de l'argumentation				CT	Soutenance orale
Méthodologie et épistémologie de la recherche en droit		11	7	CT 1h30	
<b>Option pratique professionnelle</b>	Coeff 10				
Stage en milieu professionnel 8 semaines					
Rédaction d'un mémoire professionnel				CT	<b>Mémoire professionnel</b>
Méthodologie du mémoire professionnel			3	Non évalué	
Technique de l'argumentation en droit				CT	Soutenance orale
<b>Option IEJ</b>	Coeff 10			CI	<b>1 note globale</b>  Une seule note globale sans évaluation de la matière "libertés fondamentales".  Cette note est déterminée par la moyenne des notes obtenues aux écrits du CRFPA blanc

					+ l'investissement de l'étudiant tout au long du semestre en vue d'une pondération à la hausse (assiduité, participation aux séminaires, notes obtenues aux entraînements).
Pénologie		8	4		
Enfance délinquante		6	4		
Victimologie		8	4		
Suivi de la préparation à l'examen d'entrée au CRFPA (IEJ)					
Note de synthèse		6	3		
Droit des obligations		14	8		
Matière de spécialité (droit civil)		8	4		
Matière de spécialité (droit pénal)		8	4		
Matière de procédure (civile)		9	5		
Matière de procédure (pénale)		9	5		
Préparation au grand oral de libertés fondamentales		6	3		
Participation à l'examen blanc d'entrée au CRFPA organisé par l'IEJ					

## CONTENU ET OBJECTIFS DES ENSEIGNEMENTS

Les membres de l'équipe pédagogique sont majoritairement des enseignants-chercheurs du Lab-LEX et des praticiens du droit.

- **Modes d'apprentissage**

- **Les enseignements se déroulent sous forme de séminaires notamment en deuxième année de Master** : ainsi les enseignements impliquent un travail personnel important de recherche, lecture et d'analyse préalable encadré par l'enseignant
- **Des cours de Méthodologie du mémoire de recherche et du mémoire professionnel** suite au stage, sont prévus dans les deux années de Master
- **Des travaux individuels ou collectifs sont aussi possibles (journée d'étude, cas pratique transversal...)**

Pour l'option recherche, il est demandé aux étudiants la production d'un **mémoire de recherche** sur la base d'une problématique de recherche définie par l'enseignant-chercheur référent (80 pages environ). Il est conçu et rédigé selon les règles de la méthodologie juridique.

Pour l'option professionnelle, l'étudiant doit rédiger un **mémoire professionnel**. Il s'agit d'un travail de recherche effectué dans le cadre d'un stage professionnel et relatant le travail réalisé par le stagiaire à partir d'un questionnement juridique intéressant la structure d'accueil (40 à 60 pages). Il ne s'agit donc pas d'un rapport de stage.

- **Recherche de stage :**

La recherche de stage est laissée à l'initiative des étudiants et participe ainsi à la réalisation des objectifs professionnels.

Procédure à suivre pour la recherche de stage :

1. L'étudiant crée sa convention de stage sur son ENT
2. L'étudiant les imprime en 3 exemplaires, les signe et les fait signer par le maître de stage, puis son enseignant référent (si l'étudiant ne peut pas faire signer à l'enseignant, il l'indique au secrétariat)
3. L'étudiant dépose les 3 exemplaires au secrétariat pédagogique qui se charge de la signature par le président de l'université.
4. Le secrétariat pédagogique vous prévient par mail dès que vous pouvez retirer votre exemplaire ainsi que celui de l'organisme d'accueil.
5. La fiche d'appréciation et le rapport de stage sont à déposer à la scolarité. La date de dépôt du rapport est à fixer avec l'enseignant référent, qui vous indiquera si un exemplaire est également nécessaire pour le second membre du jury.
6. La soutenance de stage se déroulera en fin d'année universitaire. La date est à fixer avec votre enseignant référent en fonction du calendrier universitaire.

***La procédure est identique si vous souhaitez transmettre votre convention par mail.***

- **Actions à finalité professionnelle intégrées au cursus :**

- **Initiation à la rédaction d'actes juridiques et à la négociation, pratique du conseil juridique (S9) :** il s'agit de préparer les étudiants au quotidien du juriste par la rédaction concrète de contrats, de clauses contractuelles... en vue de la réalisation d'une étude du cas avec plaidoirie ;
- **Pratique du procès (S9)**
- **Préparation aux épreuves des concours Justice notamment CRFPA** (grand oral sur les droits et libertés fondamentales, note de synthèse, cas pratique disciplinaire) (S10)
- **Préparation aux oraux en S9 et S10 :**  
L'ensemble des matières de l'UE 1 du S10 peuvent être évaluées dans le cadre d'un oral qui a pour objectif de vérifier que l'étudiant est en mesure d'utiliser efficacement les connaissances acquises en situation professionnelle.
- **Grand oral d'approfondissement** portant sur l'une des matières de l'UE 1 du S9 : Appréhender les enjeux juridiques contemporains a pour objectif de vérifier la capacité des étudiants à mener une réflexion et à en présenter le fruit de manière construite devant un jury.

- **Journée d'étude** : la journée d'étude du Master 2 sera l'occasion pour les étudiants de travailler en groupe sur un sujet se rattachant à un thème commun choisi pour l'année universitaire. Les modalités du travail seront précisées à la rentrée.
- **Stage** : il a notamment pour objet de mettre l'étudiant en situation d'exercer ses compétences en milieu professionnel. En M2, **le stage de 8 semaines minimum est obligatoire pour l'option professionnelle et l'option recherche.**

## SUIVI ET EVALUATION DU STAGE

### Enseignant référent :

Il s'agit d'un enseignant-chercheur de l'UBO, choisi par l'étudiant, qui accepte d'encadrer le stagiaire, de l'aider dans la rédaction du mémoire professionnel, de le préparer à la soutenance et de prendre contact avec le maître de stage.

Les étudiants de la finalité recherche sont suivis par un enseignant-chercheur de la formation dans le cadre du stage réalisé dans le laboratoire Lab-LEX et pour la réalisation de leur mémoire de recherche.

### Maître de stage :

Dans le cadre de la finalité professionnelle, le maître de stage est la personne qui accueille le stagiaire dans le lieu de stage. Il organise le cadre général du stage en apportant l'aide technique nécessaire. Il est la personne référentielle du stagiaire. A la fin du stage, il remplit la fiche d'appréciation du stagiaire laquelle devra être envoyée au responsable de la formation à l'Université de Bretagne Occidentale.

### Jury de soutenance du mémoire professionnel :

Le jury de soutenance de stage est **composé du maître de stage et de l'enseignant référent.**

Le jury procède à l'évaluation du rapport de stage en tenant compte de la fiche d'appréciation du stagiaire remplie par le maître de stage et à sa soutenance orale. Celle-ci, d'une durée de **vingt minutes suivie d'un questionnement de vingt minutes** mené par les membres du jury à propos du terrain de stage, des techniques juridiques rencontrées et/ou utilisées...permet, notamment, de comparer le contenu du rapport écrit et l'acquisition de savoirs. Le jury prendra soin de vérifier si le stagiaire a bien répondu à l'objet du stage et s'il est capable de restituer oralement en public le travail réalisé.

### Jury de soutenance du mémoire recherche :

Le Jury de soutenance du mémoire recherche est **composé de l'enseignant référent et d'un autre enseignant de la formation.** La soutenance est d'une durée de **vingt minutes suivie d'un questionnement de vingt minutes** mené par les membres du jury.

# REGIME DES ETUDES

Les candidatures en Master DPF Droit font l'objet d'une sélection pour l'entrée en première année.

L'offre de formation est structurée en semestres et en unités d'enseignement capitalisables (article 4 arrêté du 22 janvier 2014). La formation est composée d'unités d'enseignements (UE) capitalisables, affectées de coefficients correspondant au nombre de crédits qui leur est attribué (120 crédits pour la totalité du parcours de master). Ces UE sont elles-mêmes composées d'un ou de plusieurs éléments constitutifs (EC).

- Obtention du diplôme

**Condition de validation du master :**

L'obtention du master suppose la **validation de toutes les UE** le composant, soit isolément, soit par compensation selon les règles ci-dessous décrites. Il suppose en outre la certification de la maîtrise d'une langue vivante étrangère.

A l'issue des deux premiers semestres de master, l'étudiant qui a validé toutes les UE des semestres 7 et 8 peut demander la délivrance d'une maîtrise.

**Les délibérations sont annuelles :**

Il n'y a pas de délibérations aux semestres 7 et 9.

Les diplômes délivrés par l'Université sont assortis de mentions attribuées en fonction de la moyenne obtenue aux examens. S'agissant de la maîtrise, la mention est attribuée sur la base de la moyenne des UE de l'année de Master 1. Pour le master, le calcul de la moyenne se fait sur les UE de l'année de Master 2.

Les mentions sont les suivantes :

- Passable : pour une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20
- Assez Bien : pour une moyenne générale supérieure ou égale à 12/20
- Bien : pour une moyenne générale supérieure ou égale à 14/20
- Très Bien : pour une moyenne générale supérieure ou égale à 16/20

**Redoublement**

Le redoublement n'est pas de droit, il est **soumis à la décision du jury en M1 et en M2** mention Droit Privé Fondamental.

**Validation d'une UE :** Une UE est définitivement acquise et capitalisée lorsque la note moyenne obtenue par l'étudiant, compte tenu des coefficients affectés aux EC, est supérieure ou égale à 10. L'étudiant obtient alors les crédits affectés à l'UE. Les

éléments constitutifs d'une UE dans lesquels l'étudiant a obtenu la moyenne ne sont pas capitalisables indépendamment de l'UE elle-même.

### **Compensation**

En principe, une UE peut aussi être validée par compensation, par obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 10 dans l'ensemble des UE de l'année de master correspondante. Dans ce cas, l'étudiant obtient les 60 crédits affectés à l'année de master correspondante et valide les deux semestres correspondants.

Attention ! Il n'y a ni compensation, ni capitalisation semestrielles.

Toutefois, l'étudiant qui n'a pas obtenu une note supérieure à 10/20 dans l'évaluation de son mémoire, de son stage ou de son étude de cas (en calculant la moyenne de la note du rapport écrit (50%) et de la note de soutenance orale (50%) dans l'UE Préparer la vie professionnelle du semestre 8, peut décider de ne pas représenter ce travail en deuxième session. Il se voit alors attribuer les notes obtenues en première session (note du rapport écrit et note de la soutenance orale de session 1).

### **Validation de la maîtrise d'une langue vivante étrangère :**

Selon les dispositions de l'arrêté du 25 avril 2002 (art. 6 al. 3) « le diplôme de master ne peut être délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère ».

L'étudiant qui a obtenu, en première ou en deuxième année de master, une note moyenne supérieure ou égale à 10 aux épreuves de la langue vivante enseignée, est réputé avoir cette aptitude.

L'étudiant peut aussi faire constater sa maîtrise d'une autre langue étrangère que celles enseignées dans le master, à condition que cette langue soit enseignée à l'UBO. Il doit, dans ce cas, préciser son choix sur la fiche d'inscription aux examens dès la première année de master. La validation peut intervenir soit pendant la première année, soit pendant la deuxième année de master, au choix de l'étudiant.

En cas d'échec (à l'issue des deux sessions, moyenne non obtenue dans la langue enseignée et / ou niveau de langue choisie jugé insuffisant), l'étudiant est autorisé à solliciter à nouveau une validation au plus tard en septembre de l'année au cours de laquelle il achève sa deuxième année de master.

L'étudiant étranger dont le français n'est pas la langue maternelle est supposé maîtriser sa langue première ; il obtient donc automatiquement la validation visée, à condition d'en avoir exprimé l'intention sur la fiche d'inscription aux examens.

**Attention !** La validation de la maîtrise d'une langue étrangère ne dispense pas l'étudiant de suivre les enseignements obligatoires de langue inscrits au programme de sa formation, tant en première année qu'en deuxième année de master, ni de l'évaluation correspondante.

## Session 2 :

Une session 2 est organisée en Master Droit Privé Fondamental. L'étudiant doit représenter en deuxième session, dite de rattrapage, toutes les UE non validées, sous réserve des exceptions prévues pour l'UE Préparer la vie professionnelle du semestre 8. La note obtenue en deuxième session se substitue à la note de la première session, même si elle est inférieure.

Toutefois, l'étudiant conserve de la première à la deuxième session, sauf décision contraire de sa part, le bénéfice d'une note supérieure ou égale à la moyenne obtenue dans un élément constitutif d'une UE non validée.

Concernant le maintien des notes de TD en session 2, se référer aux modalités de contrôle des connaissances (MCC).

## Absence d'un étudiant aux examens :

### **Lors de la première session d'examen :**

- **L'absence justifiée** (mention « ABJ » sur le relevé de note - certificat médical, convocation...) d'un étudiant à une épreuve interdit la validation de l'UE et de l'année, quel que soit le total des points obtenus dans les autres éléments constitutifs de l'UE et dans les autres UE. L'étudiant est déclaré défaillant (mention « DEF ») dans l'UE concernée. Aucun calcul de moyenne n'est donc effectué dans cette UE, ni dans l'année. Cette défaillance ne fait pas obstacle à la validation et à la capitalisation des autres UE.

△ Attention ! Dans ce cas, l'étudiant devra repasser en session 2 l'épreuve à laquelle il a été absent, mais aussi toutes les épreuves des EC non validés dans les UE non validées.

- **L'absences non justifiée** : la mention « ABI » est reportée sur les matières non présentées à l'examen. Ces dernières sont affectées de la note zéro, ce qui permet le calcul de moyenne de l'année.

**En seconde session**, l'absence de l'étudiant, justifiée ou non, n'empêche pas le calcul de moyenne, les matières non présentées à l'examen étant affectées de la note zéro.

## Fraude

### **Extrait du règlement des examens - risques encourus en cas de fraude<sup>1</sup> :**

Relève du régime disciplinaire tout étudiant auteur ou complice d'une fraude ou tentative de fraude commise à l'occasion d'une inscription, d'un contrôle continu ou d'un examen ou d'un fait de nature à porter atteinte à l'ordre ou au bon fonctionnement de l'UFR ou de l'Université.

---

<sup>1</sup> Décret n°92-657 du 13 juillet 1992 relatif à la procédure disciplinaire dans les établissements publics d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur modifié, *Journal officiel* du 16 juillet 1992, p. 9529.

En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude aux examens, le surveillant responsable de la salle prend toutes mesures pour faire cesser la fraude ou la tentative, sans interrompre la participation à l'épreuve du candidat. Il dresse un procès-verbal contresigné par les autres surveillants et par l'auteur de la fraude. Toutefois, en cas de substitution de personne ou de troubles affectant le déroulement des épreuves, l'expulsion de la salle des examens peut être prononcée.

Le Directeur d'établissement, compétent pour engager les poursuites, peut transmettre le dossier au Président de l'Université qui pourra saisir la section disciplinaire (dispositions combinées des articles R. 712-29, R.712-11 et R.712-12 du code de l'éducation) et le Procureur de la République (art. 40 CPP).

Les sanctions disciplinaires encourues en cas de fraude s'échelonnent du simple avertissement à l'exclusion de l'Université ou de tout établissement d'enseignement supérieur public qui peut être définitive. Elles sont inscrites au dossier des étudiants concernés. L'avertissement et le blâme sont effacés automatiquement du dossier au bout de 3 ans si aucune sanction n'est intervenue pendant cette période.

Les peines correctionnelles encourues sont de 3 ans d'emprisonnement et de 9000 euros d'amende<sup>2</sup>.

Aucun certificat de réussite ni de relevé de notes ne peuvent être délivrés avant que la formation disciplinaire ait statué et toute sanction prononcée dans le cas d'une fraude ou tentative de fraude entraîne, pour l'intéressé, la nullité de l'épreuve correspondante.

Lorsque la fraude est découverte après la délivrance du diplôme, l'annulation des épreuves entraîne le retrait du diplôme par les autorités compétentes.

A noter également qu'une **charte anti-plagiat** (disponible en ligne et affiché) a également été approuvée par les conseils centraux de l'UBO en 2012 et un **logiciel de détection de plagiat** adopté.

---

<sup>2</sup> Loi du 23 décembre 1901 réprimant les fraudes dans les examens et les concours publics.

- Dispositions particulières à la deuxième année de master :

### Validation des UE

L'accès aux semestres 9 et 10 suppose la validation des 60 crédits des semestres 7 et 8.

La validation des UE des semestres 9 et 10 est possible, soit isolément (moyenne de 10 entre les divers éléments constituant l'UE, en tenant compte des coefficients éventuels), soit par compensation entre les UE de l'année (moyenne de 10 entre toutes les UE de l'année, compte tenu du coefficient de chacune).

**Le jeu de la compensation est toutefois limité en deuxième année de master :**

- une note inférieure à 10/20 à l'UE Préparer la vie professionnelle empêche sa validation et la compensation.
- une moyenne à l'UE inférieure à 7/20, hors UE préparer la vie professionnelle, empêche sa validation et la compensation.

Lorsqu'à l'issue de la 1<sup>re</sup> session, l'étudiant obtient la moyenne de 10 entre toutes les UE de l'année, mais ne les valide pas toutes en raison des exigences de note minimale ci-dessus exposées, le jury de master peut le dispenser de représenter en deuxième session les matières dans lesquelles il a obtenu au minimum 8, mais moins de 10. L'étudiant peut renoncer à cette dispense pour représenter en deuxième session les matières concernées.

### Alternance

Les étudiants en alternance ont le statut de salarié soumis à 35h/semaine exécutées alternativement en entreprise et à l'université. Ils doivent donc suivre tous les enseignements prévus sur le calendrier de l'année universitaire.

**En cas d'absence ou d'annulation d'un cours, ils restent à l'université pour réaliser les travaux universitaires requis dans le cadre de leur formation (heures d'auto-formation).** La présence à l'université est vérifiée par un **émargement systématique et obligatoire** dans tous les cas (auprès de l'enseignant ou à défaut du secrétariat pédagogique).

L'alternance présente un atout certain pour la suite du parcours professionnel de l'étudiant. C'est un choix qui implique un **engagement sérieux** de l'alternant indispensable, **en plus du suivi de ses enseignements à l'Université**, à la bonne réussite de son Master. Ainsi il n'est pas recommandé de suivre les cours de l'IEJ pendant cette année de master en alternance, **les deux options du master (IEJ et alternance) étant en tous les cas inconciliables.**

## Vos interlocutrices et interlocuteurs

### ◆ Secrétariats pédagogiques

**Julie Freiss pour le master 1** : 02 98 01 60 90 ; [julie.freiss@univ-brest.fr](mailto:julie.freiss@univ-brest.fr)

**Elodie Rivoal pour le master 2** : 02 98 01 60 97 ; [elodie.rivoal@univ-brest.fr](mailto:elodie.rivoal@univ-brest.fr)

Bureau 109 (bâtiment principal) service de la scolarité.

Vous pouvez contacter les secrétariats pédagogiques :

- pour toutes les démarches administratives (inscription, transfert de dossier, paiement des droits...)
- pour toutes les questions pédagogiques (choix de matières, examens, validation d'UE ou de semestre, emplois du temps...).

### ◆ Responsables du Master Droit Privé Fondamental

**Muriel Rebourg**, Professeur de droit privé

**Cécile Hablot**, Maître de conférences en droit privé

Adresse : 12, rue de Kergoat - CS 93837, 29238 BREST Cedex 3

0298016610

[muriel.rebourg@univ-brest.fr](mailto:muriel.rebourg@univ-brest.fr)

[cecile.hablot@univ-brest.fr](mailto:cecile.hablot@univ-brest.fr)

◆ **Direction du département droit** : anime le département, l'équipe pédagogique des formations et veille au bon déroulement des études. Il est le relais entre les enseignants et la scolarité pour les questions d'ordre pédagogique général. C'est à lui que vous devez adresser, **via la scolarité**, les demandes relevant de la compétence de l'équipe pédagogique. Vous serez informé des décisions vous concernant **par la scolarité**.

◆ **Equipe pédagogique du Master** : elle est composée des enseignants-chercheurs, des enseignants, des praticiens intervenants dans le master DPF. Elle est chargée de veiller au bon déroulement des études de master, d'informer et de conseiller les étudiants.

◆ **Cellule alternance (SUFCA)** : elle a un rôle d'accompagnement de l'étudiant désireux du suivre la deuxième année de Master en alternance et de l'entreprise en lien avec le responsable pédagogique du Master. Elle s'assure de la bonne mise en œuvre et du suivi du contrat.

Contact :

[Alternance@univ-brest.fr](mailto:Alternance@univ-brest.fr)

Tél. 02 98 01 82 12

20 avenue Le Gorgeu - CS 93837 29238 BREST CEDEX 3

[www.univ-brest.fr/fc](http://www.univ-brest.fr/fc)

◆ **Président.es de jurys** : ils sont responsables du bon déroulement des examens et président les délibérations des jurys. C'est à eux que vous devez adresser, **via** les scolarités, vos éventuels recours concernant les examens et les délibérations.

◆ **Délégué.es étudiant.es** : ils vous représentent **au conseil de département droit** où sont discutées, pour avis, toutes les questions pédagogiques (organisation des études et des examens). Vous les élirez en début d'année universitaire. Faites leur part de vos suggestions ou de vos remarques d'ordre général se rapportant à vos études.

◆ **Association du Master Droit privé fondamental** :

L'association ravivée par la promotion 2023-2024 permet de créer des liens entre vous lors de moment de convivialité.

Elle permet aussi de rendre visible les actions de votre master au cours de l'année, de constituer un réseau, de diffuser des annonces de stage ou d'emploi, etc.

Page LinkedIn : Master Droit Privé Fondamentale de Brest

*Les indications de ce livret sont données à titre indicatif. En cas de contradiction, seules seront applicables les dispositions du dossier d'habilitation et celles des conseils de l'Université.*

**BONNE ANNEE UNIVERSITAIRE !**